



Entrepreneur en constructions bois (H/F/X)

Construction - Travaux

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Entre la brique et le bois, votre choix est fait ? Cela a commencé avec un simple bout de bois, ensuite les arbres pour finalement construire des cabanes ? Voici donc une formation qui vous permettra de construire des cabanes grandeur nature ainsi que des maisons et des bâtiments en bois !

L'Entrepreneur et l'Entrepreneuse en constructions bois construisent et rénovent des maisons et bâtiments à ossature bois. **Ils fabriquent et assemblent des pièces de bois pour faire des structures.** Ils se basent sur les plans ou sur les métrés réalisés en amont pour commander les matériaux, réaliser les pièces à l'atelier ou sur le chantier et ensuite procéder à leur assemblage et montage. **Ils réalisent notamment des charpentes, des ossatures, des planchers, des bardages, des panneaux et des parois...** Ils construisent et assemblent tous les éléments de l'enveloppe structurelle du bâtiment, en respectant les plans et le cahier des charges.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'Entrepreneur en constructions bois :



Préparer les activités de construction : vous apprenez à identifier les différentes opérations de construction ainsi que leur chronologie. Vous vous formez aux méthodes d'assemblage mais aussi à l'analyse de plans, de cahiers des charges et des différentes pièces et éléments en bois. Cela vous permet de contrôler et d'optimiser les constructions et des structures afin de dresser un bilan de santé du bâtiment et éventuellement planifier des réparations. Vous apprenez à identifier tous les éléments nécessaires à une construction ce qui vous permet d'établir des bordereaux de commande de matériel.

Travailler en atelier : vous vous formez à l'utilisation des machines traditionnelles mais aussi à commande numérique, vous préparez, vérifiez et réglez vos outils, vous apprenez à organiser votre atelier et votre espace de travail ainsi qu'à gérer les stocks de matériaux et de bois en fonction des travaux et ouvrages à fabriquer.

Fabriquer des éléments structurels en bois : vous maîtrisez la procédure de transformation du bois, du plan, des dessins, à la pièce finale. Vous apprenez les différentes techniques de découpage, de débitage, d'usinage en fonction des essences de bois et des pièces souhaitées. Vous réalisez les assemblages et contrôlez la conformité des éléments et de la structure. Vous traitez et placez les éléments additionnels aux pièces de bois, tels que l'isolation et les protections d'étanchéité à l'air et à l'eau, vous assemblez le bois et placez les éléments de fixations.

Travailler sur chantier : vous apprenez les différentes techniques d'installation et d'agencement d'un chantier. Vous veillez à ce que la sécurité soit bien assurée, vous préparez les éléments et pièces structurelles au transport et à la livraison sur chantier. Vous apprenez toutes les techniques et méthodes d'assemblage et de montage de différents ouvrages fabriqués. Vous procédez aux montages et assemblages des ossatures, des charpentes, des panneaux, des parois, des planchers, des bardages, vous apprenez à fixer, clouer, visser, boulonner avec les outils adéquats.

Réalisation d'études techniques spécifiques : vous apprenez à modéliser des constructions bois à l'aide de logiciels CAO/FAO 3D. Vous produisez des plans d'exécution, des plans de montage de constructions bois à l'aide de ces mêmes logiciels. Vous identifiez les exigences réglementaires liées à la Performance Energétique des Bâiments et les traduisez en solutions techniques.

Gestion de projets de constructions : vous apprenez à gérer un projet dans son entièreté : de la réalisation du métré à la livraison des travaux. Vous préparez les plans grâce au métré et à la rédaction et l'analyse du cahier des charges, vous préparez le chantier, gérez le planning des travaux, gérez les tâches et les équipes en place, coordonnez les commandes de matériaux, le travail en atelier, les livraisons sur chantier, l'assemblage et la construction. Vous veillez à la bonne exécution des travaux et assurez le suivi administratif.

Gestion d'une entreprise : vous apprenez à gérer les différents aspects d'une entreprise. Vous administrez tant le travail que les volets administratifs et sociaux de l'entreprise, mais aussi les volets commerciaux, comptables et financiers. Vous veillez à la bonne santé de l'entreprise et suivez les évolutions techniques et technologiques du secteur afin de rester compétitif sur le marché.

Les Entrepreneurs et Entrepreneuses en constructions bois peuvent aussi intervenir dans le cadre de travaux de rénovations énergétiques, notamment sur l'isolation constructive ou sur le choix des matières des parois en bois.

Voilà donc une formation bien bâtie qui vous apportera tous les savoirs et compétences pour que votre entreprise envoie du bois. Rendez-vous donc dans l'un des Centres de Formation qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.



sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les 3 années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux exigences d'un tel emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour les candidats adultes.

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Entrepreneur indépendant / Entrepreneuse indépendante en construction bois

Employé / Employée dans une société de construction spécialisée dans le bois

Débouché(s) future(s) formation(s)

Gestionnaire de chantier (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier>)

Entrepreneur général (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-general>)

Technico-commercial pour le secteur de la construction (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/technico-commercial-pour-le-secteur-de-la-construction>)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Contact client Travail en autonomie ou en équipe Travail au bureau et sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

CeCAF Constructeur-Monteur de bâtiment en structure bois (si réussite 1ère année)



Aptitudes

L'Entrepreneur et l'Entrepreneuse en constructions bois doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : architectes, clients, propriétaires, famille d'équipe, fournisseurs...

Forme physique : le métier demande une bonne condition physique puisque vous pouvez être amené à manipuler des outils et objets lourds, vous travaillez debout, vous travaillez en extérieur sur le chantier, vous travaillez parfois en hauteur, vous avez un bon équilibre et n'êtes pas sujet au vertige.

Flexibilité : même si une routine est vite établie, il se peut que vous deviez intervenir parfois en urgence sur chantier. Vous êtes attentif aux délais de réalisation, vous vous déplacez sur différents chantiers mais travaillez aussi depuis l'atelier.

Rigueur et discipline : vous placez des éléments essentiels au bâtiment puisque vous travaillez sur la structure même ainsi que sur les murs et parois. Vous veillez à ce que votre travail respecte bien les normes de sécurité et soit irréprochable. Vous réalisez les projets immobiliers de clients qui ont investi beaucoup. De plus, vous prenez les mesures relatives à votre propre sécurité sur le chantier.




Programme

1ère année : des dispenses peuvent être octroyées

- C30/C32/4 Analyse, préparation et communication (44h)
- C30/C32/4 Bardage (24h)
- C30/C32/4 Mise en place d'éléments structurels sur chantier (20h)
- C30/C32/4 Évaluation pratique cadre de base (12h)
- C30/C32/4 Évaluation pratique machine numérique (4h)
- C30/C32/4 Examen théorique EUAA3, EUAA5 (4h)
- C30/C32/4 Fabrication d'éléments structurels (20h)
- C30/C32/4 Isolation, étanchéité air-eau, nœuds constructifs (12h)
- C30/C32/4 Isolation, étanchéité eau-air, nœuds constructifs (8h)
- C30/C32/4 Approche des machines à commande numérique (8h)
- C30/C32/4 Organisation du chantier - Travaux en hauteur (12h)
- C30/C32/4 Préparation des bois pour assemblage de base (20h)
- C30/C32/4 Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- C30/C32/4 Usinage et assemblage de base sans profilage (32h)
- C30/C32/4 Usinage et assemblage des bois et panneaux (4h)

2ème année :

- C30/C33/5 Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (8h)
 - C30/C33/5 BIM, outils numériques & gestion de chantiers (4h)
 - C30/C33/5 Fonctionnement de l'entreprise de construction (60h)
 - C30/C33/5 Suivi et examen VCA de base (4h)
 - C30/C33/5 Conception assistée par ordinateur (24h)
 - C30/C33/5 Gestion de projets - Conception, exécution et fabrication d'éléments structurels (32h)
 - C30/C33/5 Techniques de rénovation énergétique (16h)
 - C30/C33/5 Tableur Excel et métrés appliqués (16h)
 - C30/C33/5 Technologie des ouvrages de charpente à versant (16h)
 - C30/C33/5 Façonnage et assemblage d'une ferme de charpente (24h)
 - C30/C33/5 Manutention et mise en œuvre des éléments de charpente (8h)
- 

C30/C33/5 Evaluation ferme traditionnelle (16h)

C30/C33/5 Technologie des ouvrages de charpente avec raccords – Arêtiers - Pannes - Empanons (12h)

C30/C33/5 Façonnage et assemblage d'un raccord de versant (24h)

C30/C33/5 Evaluation raccords de versants (8h)

3ème année :

C30/6 Aspects financiers – Offre de prix (16h)

C30/6 Technologie et mode d'exécution (4h)

C30/6 Documents de référence, unités de mesure et code de mesurage (12h)

C30/6 Plan de sécurité et santé (12h)

C30/6 Analyse technique et offres de prix – Travaux dirigés (32h)

C30/6 Création d'entreprise et législation - Environnement (4h)

C30/6 Ouverture administrative du chantier (4h)

C30/6 Plannings (12h)

C30/6 Tolérances et normes spécifiques (4h)

C30/6 Pathologies (4h)

C30/6 Gestion de l'exécution technique du chantier (24h)

C30/6 Aspects financiers – Frais généraux d'entreprise et coefficient d'entreprise (4h)

C30/6 Gestion administrative et financière du chantier d'exécution (20h)

C30/6 Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (4h)

C30/6 Création d'entreprise et législation (32h)

C30/6 Aspects comptables financiers et fiscaux (52h)

C30/6 Gestion commerciale (12h)

C30/6 Suivi du projet technique (12h)



Des incitatifs pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild](https://embuild.be/fr) (<https://embuild.be/fr>) et [Constructiv](https://constructiv.be/fr-BE) (<https://constructiv.be/fr-BE>) en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval>) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval>)

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitatifs pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B et le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction](https://www.ifapme.be/reconstruction) (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'**obligation scolaire** (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être **titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussi l'épreuve pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une **formation à un "métier en pénurie"** (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques/formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription à la formation**.





Tournai

rue Paul Pastur 2B 7500 Tournai

069 89 11 11

Accueil Centre :

Du lundi au vendredi : de 8h15 à 12h et de 13h15 à 18h30

Le samedi : de 9h à 11h

Non disponible

foclam@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

